

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2011031

Signataire : BC/SL

OBJET :PERSONNEL COMMUNAL: projet de convention de participation en matière de protection sociale complémentaire avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile de France

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 25 et 88.2 de la 84.53 du 26 janvier 1984 modifié,

Vu la loi 2009-972 du 3 avril 2009 précisant qu'en matière de prévoyance sociale complémentaire il convient de conclure à une convention de participation,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant la proposition du CIG petite couronne d'associer la commune au dispositif de négociation avec les partenaires sociaux sur les objectifs et les modalités de mise en œuvre d'un contrat de protection sociale complémentaire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DIT que la Ville d'Aubervilliers s'associe à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat de protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance) à l'adhésion facultative couvrant les garanties des agents de la collectivité

Le contrat portera sur la :

- protection santé complémentaire
- prévoyance contre les accidents de la vie

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/12/2011

Publié le : 22/12/2011

Certifié exécutoire le : 23/12/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué